



## PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-François DUBARRY, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Véronique RENAUDOT.

#### Absents :

Jean-Louis GABAS donne procuration à Monsieur le Maire  
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE  
Jacqueline SARRABERE donne procuration à Marie-Thérèse BRUZAUD

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

### La séance est ouverte à 20h30.

#### **1. Installation d'un nouveau membre du Conseil municipal à la suite d'une démission**

Monsieur le Maire installe Monsieur Jean-François DUBARRY au Conseil municipal qui remplace Madame Catherine HOWARD qui a démissionné compte tenu de ses difficultés à se rendre disponible.

A 34 ans, il s'agit donc du nouveau benjamin de l'assemblée municipale.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2018**

Après quelques coquilles rectifiées, le procès-verbal est adopté avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE.

## TRAVAUX

### **3. Présentation du projet de maison de santé pluriprofessionnelle**

Le projet de maison de santé pluriprofessionnelle est présenté par l'architecte Monsieur MOUREAUX au stade APS.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-5 du 28 février 2018 approuvant le projet et ouvre le débat.

Monsieur Francis ARTIGUE évoque les faibles possibilités de stationnement. Monsieur le Maire répond que jusqu'à présent, la plupart des professionnels (dentiste, podologue, kiné, infirmières, pharmacien, ostéopathe etc...) n'ont pas prévu de parking privatif pour leur clientèle.

Madame Blandine CARATY pensait qu'il y avait plus de complémentarité et des modularités entre les professionnels. Monsieur Jean-Claude DELAS précise que tous les professionnels de santé ont été associés et que le plan a été fait en fonction de leurs besoins.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique à son tour qu'il va y avoir un problème de stationnement et que le projet aurait dû se faire sur un autre lieu mais indique par ailleurs qu'il trouve le projet intéressant.

Monsieur le Maire présente les deux fiches financières de l'ADAC (MSP et hors MSP). Le projet global ainsi présenté comprend la création de la MSP pour 892 784,63 € HT ainsi que la réhabilitation et l'optimisation d'un bâtiment pour 186 343,34 € HT soit un total de 1 079 127,97 € HT. Monsieur le Maire évoque également les loyers potentiels en fonction des subventions qui pourraient être obtenues. Il est évoqué également que la patientèle est composée aux trois quarts de non tournayais.

Monsieur Frédéric PERRET demande qui va assurer l'entretien. Il est précisé que les frais de chauffage, électricité etc. sont à la charge collective des locataires et que la commune assurera l'entretien inhérent habituellement au propriétaire.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique que le projet est très cher. Monsieur le Maire répond qu'il est de sa responsabilité de monter des projets subventionnables pour répondre aux besoins des tournayais, tout en étant attractifs en termes de loyers pour les professionnels

Monsieur Jean-Claude DELAS indique que le projet de santé progresse, tous les professionnels ont été réunis. Monsieur le Maire précise que le but du projet est d'être attractif pour prévenir le risque de désertification médicale.

Monsieur le Maire propose d'accepter le projet présenté pour un montant total de 1 079 127,97 € HT comprenant l'acquisition du terrain, la création de la MSP pour 892 784,63 € HT et la réhabilitation et l'optimisation d'un bâtiment pour 186 343,34 €

HT, d'autoriser le maître d'œuvre à déposer la demande de permis de construire et de solliciter pour les deux volets du projet des subventions au taux le plus haut auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes

La proposition est adoptée avec les voix contre de Monsieur Francis ARTIGUE, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE et Madame Muriel ROSSI.

#### **4. Enfouissement des réseaux du chemin des écoliers**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Il s'agit d'enfouir le réseau du chemin des écoliers en lien avec le projet de maison de santé. Le montant HT de la dépense est évalué à 9 500,00 € avec une participation SDE de 5 370,00 € soit 4 130,00 € pour la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition de travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique également avoir reçu la proposition du Syndicat Départemental d'Energie pour l'éclairage public de la place d'Astarac. Le montant total est évalué à 52 000,00 € et se décompose sur deux exercices : 30 000 € en 2018 dont 15 000 € pris en charge par le SDE soit 15 000 € à la charge de la commune et 22 000 € en 2019 dont 11 000 € pris en charge par le SDE soit 11 000 € à la charge de la commune. Le montant total à la charge de la commune s'élève donc à 26 000 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition de travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Demande de subvention au titre du FAR 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance pour le dépôt des dossiers au titre du Fond d'Aménagement Rural 2019 auprès du Conseil Départemental est fixée au 31 janvier. Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la rénovation de l'église comprenant une partie de la toiture et du clocher. Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Cédric VANDERGHEYNST pour la partie toiture pour un montant de 19 961,50 € HT et la proposition de Flavien LATARCHE pour la partie clocher pour un montant de 57 204,00 € HT, soit un total de 77 165,50 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

# **AFFAIRES GENERALES**

## **6. Modification statutaire de la communauté de communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la modification statutaire de la Communauté des communes par délibération n°2018-83 du 18 septembre 2018. Il appartient à la commune de se prononcer sur cette modification. Monsieur le Maire donne lecture de la modification de statuts et propose d'y réserver une suite favorable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Elagage de quatre arbres dangereux en bordure de maison**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des arbres dangereux menacent de tomber sur une parcelle privée située rue du paradis. En accord avec l'Office National des Forêts, quatre arbres ont été marqués pour être élagués. Monsieur le Maire propose de confier cette mission à André CAZABAT pour un montant de 2 600 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Proposition d'assiette de coupes de bois – Exercice 2019**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2019 sur les parcelles 7 et 16a. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'ONF à part la parcelle 16a, soit le tableau suivant :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Année prévue d'aménagement	Proposition ONF
7	Régénération définitive	2,24	2019	2021

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9. Autorisation au Maire à ester en justice**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par lettre en date du 20 novembre 2018, Monsieur le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Pau transmet à la commune la requête n°1802579-3 présentée par Maître Jean-William MARCEL, avocat, pour Monsieur Jean-Pierre LHEZ.

Cette requête demande l'annulation de plusieurs arrêtés municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à ester en défense au Tribunal Administratif de Pau et de désigner comme avocat Maître Patrick PICARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

La proposition est adoptée avec les voix contre de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

## **FINANCES**

### **10. Réduction de la redevance d'occupation des terrasses pour cause de travaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas émettre de titre exécutoire pour la redevance d'occupation des terrasses aux deux cafés situés sur la place d'Astarac pour le premier semestre 2019 compte tenu des travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **11. Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 16.

Il propose de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2018 :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	13	1328	OPFI	Remboursement Prêt CAF 0%	3 640,00 €
D	I	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>5 140,00 €</b>
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
R	I	16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €
R	I	10	10222	OPFI	FCTVA	3 640,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>5 140,00 €</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **12. Participation aux frais d'électricité du SSIAD**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-29 du 28 juin 2018 qui n'a pu aboutir par suite d'un désaccord avec le SSIAD,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ancienne caserne de pompiers rénovée en 2016 située place DENAGISCARDE accueille désormais le SSIAD Arros-Estéous par un contrat de location ainsi qu'une salle de réunion communale. Le compteur d'électricité est commun et c'est le SSIAD qui s'acquitte directement du règlement des factures d'électricité. Le SSIAD demande que la Mairie rembourse l'association de la partie Salle de réunion car les entreprises titulaires des marchés de travaux pour la création de micro-crèche sont venus s'y alimenter, représentant 207,90 kWh depuis son ouverture soit environ 31,19 € TTC. Monsieur le Maire propose de réduire le montant du loyer de janvier de cette somme.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **ASSOCIATIONS**

### **13. Demande de subvention de fonctionnement de Tournay Sports**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de l'association Tournay Sports pour un montant de 10 000 € pour l'année 2019. Jusqu'à présent la commune versait une subvention de 6 000 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter la subvention à 8 000 € pour aider le club et rappelle que celui-ci devra verser une redevance d'occupation annuelle de 720 € en vertu de la convention signée.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Nicolas DATAS-TAPIE, Frédéric PERRET et de Madame Blandine CARATY.

### **14. Demande de subvention pour la création d'une confrérie gastronomique**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la création d'une confrérie gastronomique du magret aux cèpes qui sollicite une subvention. Cette association est présidée par Monsieur Michel Gazin et son siège social est situé à Tournay. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de soutien au démarrage d'un montant de 1 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **15. Cotisation au Centre Local Information Coordination gérontologique du pays des coteaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de cotisation au CLIC du Pays des coteaux pour un montant de 15 €. Monsieur le Maire propose d'accorder cette cotisation pour l'année 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **16. Demande de subvention de la coopérative de l'école maternelle**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de la coopérative de l'école maternelle pour Noël 2018 de 350 €. Monsieur le Maire propose d'accorder cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **17. Demande de subvention de fonctionnement de l'Association Française des Sclérosés en Plaques**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de l'association française des Sclérosés en Plaques. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **18. Demande de subvention de fonctionnement de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de la Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 100 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **19. Demande de subvention de fonctionnement de la Calandreta deu pais Tarbès**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de la Calandreta deu pais Tarbès. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **20. Demande de subvention de fonctionnement de la Ligue contre le Cancer des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de de fonctionnement de la Ligue contre le Cancer des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**21. Demande de subvention de fonctionnement de le l'AFM Téléthon des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de de fonctionnement de l'AFM Téléthon des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**22. Demande de subvention de fonctionnement de l'association Autisme Pyrénées**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de de fonctionnement de l'association Autisme Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **URBANISME**

**23. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E n°699**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe également de la Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°32, 34, 35 et 1024 situées 8 rue de la fontaine sans raison pour la commune de préempter

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'octobre 2018 à mars 2019. Il propose de



fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Labyrinthe à Bagnères de Bigorre du 25 octobre 2018 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Parc animalier à Argelès-Gazost du 30 octobre 2018 : Quotient 1 : 23 €, Quotient 2 : 25 €, Quotient 3 : 27 €, Quotient 4 : 29 €, Quotient 5 : 31 €, Quotient 6 : 33 €
- Contes Tanuki Tournay du 19 décembre 2018 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Salon de l'agriculture de Tarbes du 7 mars 2019 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Luge et patinoire à Cauterets du 1<sup>er</sup> mars 2019 : Quotient 1 : 22 €, Quotient 2 : 24 €, Quotient 3 : 26 €, Quotient 4 : 28 €, Quotient 5 : 30 €, Quotient 6 : 32 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

A la demande de Monsieur Francis ARTIGUE, Monsieur le Maire informe que la procédure relative aux cahiers de doléances devrait être précisée par la préfecture début janvier. Certaines mairies ont d'ores et déjà ouvert un cahier mais Monsieur le Maire propose d'attendre les directives officielles en fonction des thèmes retenus pour le grand débat public.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux se déroulera le 4 janvier 2019 à 19h.

**La séance est levée à 22h20.**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE